



SOLIDARITE FANM AYISYÈN SOFA



**RESEAU NATIONAL DE DÉFENSE
DES DROITS HUMAINS (RNDDH)**

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONTACTER :

SOFA : Olga BENOIT
PHONE: 48779576 / 43848035

RNDDH : Marie Yolène GILLES COLAS
Phone : 29401222 / 36608103 / 37288466

Me Josué PIERRE-LOUIS impliqué dans un cas de viol accompagné d'agressions physiques : la SOFA et le RNDDH réclament Justice pour la victime

La *Solidarite Fanm Ayisyèn* SOFA et le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) ont appris avec consternation le viol accompagné d'agressions physiques perpétrés le 26 novembre 2012 sur la jeune femme Maylielore¹ par Me Josué PIERRE-LOUIS, un haut fonctionnaire de l'Etat Haïtien, désigné par le Président de la République pour représenter le Pouvoir Exécutif au sein du CEP.

La jeune femme victime travaille à titre de Consultante au *Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales*. Elle est détachée comme assistante auprès de Josué PIERRE-LOUIS son supérieur hiérarchique. Le 26 novembre 2012, après une journée de travail, il était aux environs de *six* (6) heures du soir lorsque Josué PIERRE-LOUIS a proposé à Maylielore de la raccompagner. En cours de route, il a bifurqué dans un chemin qui mène chez lui, à *Tabarre*, arguant qu'il a besoin de la jeune femme pour télécharger des programmes sur un téléphone qu'il vient d'acquérir.

¹ Pour protéger la victime, la SOFA et le RNDDH utilisent un nom d'emprunt.

*Me Josué PIERRE-LOUIS impliqué dans un cas de viol accompagné d'agressions physiques :
la SOFA et le RNDDH réclament Justice pour la victime*

Arrivée chez lui, Maylielore a été introduite dans un bureau. Elle était en train de faire le travail pour lequel elle était venue lorsque Josué PIERRE-LOUIS l'a tirée et l'a forcée à s'introduire dans une chambre à coucher attenante audit bureau. De plus, Josué PIERRE-LOUIS a pris soin de fermer la porte de la chambre où *deux* (2) armes automatiques étaient placées en évidence sur sa table de chevet.

Il s'en est suivi un interrogatoire musclé au cours duquel Josué PIERRE-LOUIS, a giflé Maylielore à plusieurs reprises sous prétexte qu'elle aurait divulgué des informations d'Etat contenues dans son téléphone portable. Par la suite, le Président du CEP l'a jetée sur le lit, l'a déshabillée et l'a violée. Tout au cours du viol, la victime a catégoriquement signifié son refus d'avoir des relations sexuelles avec son agresseur. Elle a crié et s'est débattue. Cependant, les gardes du corps de Josué PIERRE-LOUIS, présents sur les lieux, ne sont pas intervenus.

Il était aux environs de *huit* (8) heures du soir lorsque, après avoir été violée, Maylielore a ramassé ses affaires et a laissé la maison de son agresseur, en pleurant, pieds nus avec ses souliers à la main. Les agents de sécurité n'ont pas réagi. En route, elle a rencontré un motocycliste qui, après qu'elle lui ait expliqué le viol, l'a récupérée et l'a ramenée chez elle.

Le soir du viol, Josué PIERRE-LOUIS n'a pas cessé d'appeler la victime. N'ayant pas eu de réponse, il a appelé le frère de celle-ci menaçant de la faire arrêter parce qu'elle aurait recopié des informations qui se trouvaient sur son téléphone portable et les aurait divulguées. Aujourd'hui encore, Josué PIERRE-LOUIS persiste à harceler la victime au téléphone allant même jusqu'à la faire appeler par d'autres personnes.

Il convient de souligner que Maylielore affirme qu'elle faisait l'objet d'harcèlement sexuel répété et de chantage de la part de Josué PIERRE-LOUIS qui, sous prétexte qu'elle aurait divulgué des informations d'Etat, l'a menacée de la traduire par devant l'instance judiciaire. Cependant, en dépit de ces menaces, celle-ci a de manière constante, repoussé les avances de Josué PIERRE-LOUIS.

La SOFA et le RNDDH condamnent avec véhémence ce crime barbare perpétré par un haut fonctionnaire de l'Etat, ancien Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, ancien Commissaire du Gouvernement près la Cour d'Appel de **Port-au-Prince**, ancien Directeur Général du Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, ancien Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, ancien Secrétaire du Palais National, aspirant actuellement à représenter le Pouvoir Exécutif au sein du CEP, ce, tel que décidé par le Président de la République.

Me Josué PIERRE-LOUIS impliqué dans un cas de viol accompagné d'agressions physiques : la SOFA et le RNDDH réclament Justice pour la victime

La SOFA et le RNDDH considèrent ce viol comme étant la confirmation de la tentative de chosification des femmes par les autorités actuelles et condamnent cette pratique des supérieurs hiérarchiques de contraindre des employé-e-s de l'administration publique, notamment des femmes, à travailler chez eux et en dehors des heures de bureau.

La SOFA et le RNDDH rappellent aux autorités que Nul n'est au-dessus de la Loi et que la Loi Haïtienne considère le viol comme un crime contre les droits de la personne et punit l'harcèlement sexuel, (décret du 6 juillet 2005). Le chantage et les voies de fait perpétrés contre autrui sont également sanctionnés par la Loi. De plus, le pays a ratifié la *Convention Interaméricaine sur la Prévention, la Sanction et l'Élimination de la violence contre la Femme*, communément appelée *Convention Belém Do Para* ainsi que la *Convention Internationale sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes*.

Le viol perpétré contre Maylielore ne peut rester impuni. En ce sens, la SOFA et le RNDDH exhortent les organisations de femmes, les organisations de droits humains à se solidariser avec la victime et ses parents et à rester vigilantes, pour que Josué PIERRE-LOUIS réponde de ses actes par devant la juridiction de répression.

Enfin, la SOFA et le RNDDH réclament des autorités concernées, particulièrement le Parlement Haïtien, les autorités judiciaires et l'Office de Protection du Citoyen et de la Citoyenne, une intervention célère sur ce dossier pour que Justice soit rendue à la victime.

Port-au-Prince, le 27 novembre 2012

Me Josué PIERRE-LOUIS impliqué dans un cas de viol accompagné d'agressions physiques : la SOFA et le RNDDH réclament Justice pour la victime